

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 13 Chaoual 1424 correspondant au 7 décembre 2003 portant agrément de l'EURL "ALGERIA BROKING SERVICES ASSURANCE" en qualité de société de courtage d'assurance.

Par arrêté du 13 Chaoual 1424 correspondant au 7 décembre 2003 et en application des dispositions de l'ordonnance n° 95-07 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances et du décret exécutif n° 95-340 du 6 Joumada Etharia 1416 correspondant au 30 octobre 1995 fixant les conditions d'octroi et de retrait d'agrément, de capacités professionnelles, de rétributions et de contrôle des intermédiaires d'assurance, l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dénommée "ALGERIA BROKING SERVICES-ASSURANCE" gérée par Monsieur Chabane Sadek est agréée en qualité de société de courtage d'assurance.

Le présent agrément est octroyé à cette société pour pratiquer le courtage des opérations d'assurance ci-après :

- 1 — accidents ;
- 2 — maladies ;
- 3 — corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires) ;
- 4 — corps de véhicules ferroviaires ;
- 5 — corps de véhicules aériens ;
- 6 — corps de véhicules maritimes et lacustres ;
- 7 — marchandises transportées ;
- 8 — incendies, explosions et éléments naturels ;
- 9 — autres dommages aux biens ;
- 10 — responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs ;
- 11 — responsabilité civile des véhicules aériens ;
- 12 — responsabilité civile des véhicules maritimes et lacustres ;
- 13 — responsabilité civile générale ;
- 14 — crédits ;
- 15 — caution ;
- 16 — pertes pécuniaires diverses ;
- 17 — protection juridique ;
- 18 — assistance (assistance aux personnes en difficulté, notamment en cours de déplacement) ;
- 20 — vie - décès ;
- 21 — nuptialité - natalité ;
- 22 — assurances liées à des fonds d'investissement ;
- 24 — capitalisation ;
- 25 — gestion de fonds collectifs ;
- 26 — prévoyance collective.

Toute modification de l'un des éléments constitutifs du dossier portant demande d'agrément doit être soumise à l'accord préalable de l'administration de contrôle des assurances.